

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 26 octobre à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Michèle BIZOT GASTALDI (CCAPV) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

Excusés qui ont donné pouvoir : Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bruno BICHON (Thorame basse) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Paul CORBIER

1. Approbation des compte-rendu des séances du 14 septembre 2023 à Moustiers Ste Marie

2. Composition du comité de programmation du GAL Leader Grand Verdon 2021-2027

Le fonctionnement du programme LEADER 2021-2027 porté par la CCAPV en partenariat avec le Parc implique la création d'un nouveau comité de programmation composée d'une sphère (collège) publique et d'une sphère (collège) privée dont la composition a été fixée dans la candidature au programme LEADER.

Les membres du Bureau désignent pour représenter le Parc du Verdon dans la sphère publique :

M. Bernard CLAP (titulaire) et **Corinne PELLOQUIN**, (suppléante)

Mme Laurence DESPIEDS-MATHERON (titulaire) et **Nicolas STAMPFLI** (suppléant)

Et valident la liste des représentants de la sphère privée proposée par le comité de pilotage du programme LEADER.

3. Calendrier des événements du Parc - novembre à décembre 2023

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et valident la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire sur cette période.

4. Accord multi partenarial pour une gestion multifonctionnelle s'appuyant sur les aménagements DFCI

Cette convention à portée très symbolique est proposée à l'initiative du département du Var et de l'association des communes forestières du Var. L'idée est partie du fait que souvent les pistes DFCI sont utilisées pour l'exploitation des bois qui peut parfois générer des confits du fait de la détérioration des pistes par les véhicules des exploitants forestiers. De ce constat de départ, est né un regroupement entre les gestionnaires forestiers et les porteurs de projet DFCI pour voir comment concilier exploitation forestière et pistes DFCI. Les gestionnaires des espaces naturels sont également associés à ce partenariat.

Les membres du Bureau approuvent l'accord-cadre multi partenarial tel que présenté et autorisent le Président à le signer.

5. Candidature de la commune de Saint Laurent-du-Verdon au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Les membres du Bureau valident la candidature de la commune de Saint Laurent du Verdon, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic énergétique du bâtiment dit « le ménage », soit pour un montant d'aide de 2 425 € (pour un devis de 4 850 € HT).

6. Dossiers de demande de subventions

A l'issue de leur présentation, les membres du Bureau approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- **Etude de maîtrise d'œuvre et établissement des autorisations pour les travaux de confortement des digues du Verdon en aval du pont à Vinon-sur-Verdon.**

Plan de financement n°1 : Phase 2024-2025 (phase incluse au PEP du PAPI Verdon)

Coût total estimé TTC : 276 000 € / AERMC : 115 000 € / CD 83 : 69 000 € / Autofinancement : 92 000 €

Plan de financement n°2 : Phase 2028 (phase à inclure au futur PAPI Travaux)

Coût total TTC estimé : 180 000 € / Autofinancement : 180 000 €

- **Poste chargée de projet risque inondation – Animation du PAPI Verdon - Année 2024**

Coût total TTC : 48 822 € / Etat : 24 411 € / Fonds Vert : 9 764 € / Autofinancement : 14 647 €

- **ARCHEO'VERDON 2 : projet culturel et pédagogique de valorisation des connaissances sur l'archéologie**

Coût total TTC : 12 500 € / Région : 7 500 € / Etat : 2 500 € / Autofinancement : 2 500 €

7. Conventions de gestion du domaine de Valx Félines

- **Avenant à la convention d'occupation temporaire entre le Parc du Verdon, le Conservatoire et Marlène ECONOMIDES**

Les membres du Bureau approuvent l'avenant à la convention ayant pour objet d'ajouter à la redevance et forfait pour charges, des charges relatives à la filtration de l'eau pour un montant forfait de 125 € / an.

▪ **Avenant à la convention d'occupation temporaire entre le Parc du Verdon, le Conservatoire, et Adrien BUKOWSKI**

Les membres du Bureau approuvent l'avenant à la convention ayant pour objet de modifier les bénéficiaires de la convention et d'ajouter à la redevance et aux charges prévues dans la convention, un forfait de charges pour la filtration de l'eau de 125 € / an.

▪ **Convention de logement collectif à Félines**

Les membres du Bureau approuvent le modèle de convention de mise à disposition d'un logement collectif à destination des stagiaires, service civique ou contrats courts, moyennant une participation aux charges pour tous (de 50 € / mois entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars et de 20 €/mois entre le 1^{er} Mars et le 1^{er} Novembre) + une redevance mensuelle de 150 € / mois pour les contrats courts.

▪ **Convention d'occupation temporaire entre le Parc du Verdon, le Conservatoire et Pauline Gervais**

Les membres du Bureau approuvent la convention d'occupation temporaire pour un logement de Félines avec Mme Pauline GERVAIS, pour une redevance mensuelle de 250 € + 71,41 € de charges.

▪ **Convention pour la gestion cynégétique sur le domaine de Valx-Félines**

Les membres du Bureau approuvent la convention d'occupation temporaire d'usage cynégétique entre le Conservatoire du littoral, le Parc du Verdon et l'association LIONS, à compter du 1^{er} novembre 2023 et pour une durée de 6 ans. Cette convention prévoit le versement par l'association au gestionnaire du domaine (Parc du Verdon) d'une redevance annuelle de 405 € à compter de 2024. Pour 2023 un dégrèvement sera opéré en raison de la durée restreinte de la saison de chasse (redevance fixée à 243 €).

8. Marchés Bilan technique et socio-économique du contrat de rivière Verdon 2017-2023

Les offres reçues dans le cadre de ce marché s'avèrent toutes supérieures à l'enveloppe disponible pour cette étude. Des financements complémentaires vont donc être sollicités auprès des financeurs de l'opération (Région et Agence de l'eau). L'attribution du marché est donc ajournée.

9. Budget NAVETTES – remboursements d'usagers

Les membres du Bureau approuvent le remboursement de certains usagers de la navette conformément aux conditions générales de vente et d'utilisation du service de réservation et de paiement en ligne. (total de 113 €).

10. Remboursement de frais à Jean CARMILLE

Les membres du Bureau valident le remboursement à Jean CARMILLE des achats qu'il a effectués pour le compte du Parc et pour un montant de 85,05 €.

11. Actualisation des barèmes de remboursement des frais de repas et nuitées dans la FPT

En application de l'arrêté du 20 septembre 2023 qui est venu augmenter le montant du remboursement des repas et des nuitées dans le cadre des déplacements professionnels dans la FPT, les membres du Bureau valident ces nouveaux montants pour actualiser la délibération prise en ce sens.

12. Contribution au réseau régional des espaces naturels de PACA

Les membres du Bureau autorisent le Président à signer chaque année une convention avec l'ARPE-ARB animateur du Réseau régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN), pour une cotisation annuelle (pour l'année N) comprise entre 1000 € et 2000 € selon le montant du compte administratif de l'année N-2 considérée.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 2 novembre 2023

Le Président,
Bernard CLAP

